Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/4134

27.7.2026

Communication au titre de l'article 40, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) 2022/128 de la Commission en ce qui concerne la composition de l'organe de conciliation institué aux fins de l'apurement des comptes du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

(C/2026/4134)

L'organe de conciliation se compose comme suit:

Président	M. Hans-Christoph EIDEN	— nommé pour la période du 1.8.2026 au 31.7.2029
Membres	M. Aksel NIELSEN	— nommé pour la période du 1.8.2024 au 31.7.2027
	M. Ahti BLEIVE	— nommé pour la période du 1.8.2025 au 31.7.2028
	M[me] Maria José HERNANDEZ	— nommé pour la période du 1.8.2026 au 31.7.2029
	M. Paul DILLON	— nommé pour la période du 1.8.2026 au 31.7.2029